

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 14 décembre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Alexandre GALLESE - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-2870/17/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec la "Greentech Verte", incubateur du Ministère de l'Environnement MET 17/5253/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, situé sur le Territoire du Pays d'Aix, est devenu, depuis le 1er janvier 2017, une direction opérationnelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il a pour mission de favoriser la création et le développement d'entreprises et de laboratoires innovants travaillant dans le domaine de l'environnement, fondant leur compétitivité sur les relations de travail croisées entre le monde de la recherche public et d'autres sociétés innovantes proposant des activités complémentaires.

Le Technopôle accompagne et soutient les entreprises innovantes présentes sur le Technopôle de l'Arbois dans l'ensemble des phases de leur croissance : depuis leur création, jusqu'à leur industrialisation sur site.

Pour mener à bien leurs missions, le Technopôle de l'Arbois travaille en partenariat avec de nombreux acteurs dont l'objectif commun est d'accélérer le développement des entreprises.

Parmi ses partenaires dédiés à la création d'entreprises éco-innovantes, la Direction du Technopôle de l'Arbois s'est rapprochée depuis le début de l'année 2017 de l'Incubateur du Ministère de la Transition écologique et solidaire : « la Greentech Verte ».

Créé en 2016, l'incubateur du Ministère de la Transition écologique et solidaire, « la Greentech Verte », a pour ambition de faciliter le développement d'entreprises innovantes proposant de nouveaux produits et services en faveur de la transition écologique.

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2017

Aussi, les entreprises lauréates de « la Greentech Verte » bénéficient de nombreux avantages comme une subvention allouée par le Ministère pour leur développement de 150 000€, des formations spécifiques proposées par les Grandes Ecoles aux chefs d'entreprises, mais également la possibilité d'accéder de façon privilégiée et conseillée aux bases de données du Ministère et des laboratoires de recherche (EPST et EPIC) qu'il finance.

Le Technopôle de l'Arbois compte déjà un lauréat de « la Greentech Verte » : la société Qista implantée au sein de la pépinière d'entreprises innovantes Cleantech et dont l'activité vise à lutter contre la propagation des moustiques via une solution propre et sûre. Un second lauréat est en cours d'implantation.

Fort des complémentarités et des passerelles qu'il conviendrait de nouer entre les deux structures, il est proposé de formaliser ces collaborations autour d'une convention de partenariat permettant de renforcer et faire valoir leurs liens au bénéfice de la croissance des entreprises dont l'activité s'inscrit dans le cadre de la transition écologique.

Cette convention, en annexe du présent rapport, permettra notamment de :

- Intégrer le Technopôle de l'Arbois au sein du réseau d'incubateurs de « la Greentech verte »,
- Mener à bien des actions de détection de Startup au bénéfice du Technopôle de l'Arbois et de « la Greentech verte »,
- Optimiser l'accompagnement des Startups lauréates de l'incubateur du Ministère,
- Réaliser des actions de promotion communes des Startups membres du Technopôle et lauréates de « la Greentech verte ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 7 décembre 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'un partenariat entre l'Incubateur du Ministère de Transition écologique et solidaire « La Greentech Verte » et la Métropole est un atout pour la croissance des entreprises innovantes du territoire Métropolitain.

Délibère

Signé le 14 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Décembre 2017

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée, sans incidence financière.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ